

Halle

ÉTÉ

ADRAQH



ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES RIVERAINS
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES
adraqh.fr

barde

2019

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Nos efforts ont payé !

Vous avez été près de 3 000 à signer notre pétition. Merci.

Un rendez-vous et un engagement

Grâce à vous, nous avons obtenu d'abord un rendez-vous puis un engagement de la Mairie de Paris pour la restauration de la fontaine des Innocents.

Celle-ci doit retrouver toute sa beauté fin 2022. Une échéance lointaine pour les riverains mais très proche pour les professionnels du patrimoine, les spécialistes de la restauration, les artisans qui vont œuvrer sur la fontaine.

500ème anniversaire

Cette date correspond fort opportunément,

comme nous l'a rappelé notre expert ès fontaines Jean-François Frier, avec le 500e anniversaire de la naissance du merveilleux poète Joachim du Bellay dont la place porte le nom.

La condition piétonne

Dans ce numéro, notamment, un texte de Jacques Chavonnet sur les droits du piéton. A l'heure de l'usage chaotique des nouveaux engins de mobilité, en particulier dans notre quartier, nous menons auprès des pouvoirs publics une campagne d'information permanente sur les risques quotidiens pris par le piéton à Paris.

Afin d'éviter de devenir une espèce protégée, nous devons rétablir dans ses droits évidents et naturels le marcheur au centre de la ville.

Emmanuel Duprat

LE SOMMAIRE

PAGE 2

Zone piétonne des Halles : l'ADRAQH se mobilise à nouveau pour le rétablissement d'urgence du contrôle des accès

PAGE 3

Résultats de notre mobilisation pour sauver la fontaine des Innocents

Coupe du monde de foot féminin aux Halles : l'ADRAQH avait demandé des assurances à la Mairie de Paris

PAGE 4

La future mairie de "Paris Centre"

Le saviez-vous ? Le Passage de la Reine de Hongrie

TROTTINETTES : L'ENFER PIÉTON, C'EST L'ANARCHIE URBAINE !

"L'accident de trop" se multiplie. Une jeune maman et son enfant de 7 semaines sont percutés par une trottinette dans le 17ème. Une pianiste de l'opéra Garnier est fauchée dans le jardin Nelson Mandela ...

Vide réglementaire inacceptable

Il est inacceptable que les trottinettes électriques puissent circuler et stationner librement dans la capitale sans qu'aucune réglementation adaptée n'ait été préalablement établie par la Ville de Paris, tant pour les fournisseurs que pour les utilisateurs.

C'est une nouvelle fois le piéton, usager le plus vulnérable de l'espace public, qui est la principale victime de cette anarchie. A fortiori lorsqu'il est déjà "fragile".

Des Halles accidentogènes

Et c'est tout particulièrement le cas dans la



zone dite "piétonne" des Halles dont la réglementation spéciale n'est pas mieux-disante et où l'absence de trottoir prive le piéton de tout "refuge".

Prévention, action, répression

Pour améliorer la cohabitation entre usagers de l'espace public, il est urgent que la Mairie de Paris sensibilise le grand public par une campagne de communication "forte" sur l'insécurité piétonne et mobilise ses agents pour verbaliser les auteurs d'infraction sur le fondement du droit en vigueur, la mise en danger d'autrui prévue par le code pénal.

Enfin, pour lutter contre les stationnements abusifs, la Ville doit définir avec les opérateurs des zones interdites où la restitution de l'engin est techniquement impossible (passage piéton, trottoir étroit).

Jacques Chavonnet

ZONE PIÉTONNE DES HALLES : L'ADRAQH SE MOBILISE À NOUVEAU POUR LE RÉTABLISSEMENT D'URGENCE DU CONTRÔLE DES ACCÈS

L'ADRAQH est mobilisée de longue date pour obtenir le rétablissement du contrôle des accès à la zone piétonne des Halles et mettre un terme aux circulations et stationnements illicites et importuns.

Plus de contrôle depuis 2010

Depuis 2010, les entrées et les sorties de la zone piétonne des Halles ne sont plus ni fermées ni contrôlées, laissant l'entrée libre à tous les véhicules. Le non-respect de la réglementation qui en résulte porte atteinte à la sécurité et à la tranquillité auxquelles les riverains et les piétons du quartier ont droit, d'autant que la zone ne compte aucun trottoir pouvant servir de "refuge".

Ce problème se pose avec une acuité toute particulière dans le contexte de menaces terroristes que nous connaissons.

Vidéoverbalisation et ASP

La Préfecture de police n'ayant pas accédé à nos demandes récurrentes depuis 2010 de renforcer les moyens humains alloués au contrôle et à la verbalisation de ces circulations et stationnements illicites (formulées en réunions publiques, par des courriers et des vœux en Conseil de quartier des Halles), nous lui avons demandé en 2016 de mettre en place une modalité alternative de gestion de l'aire piétonne : installer un dispositif de vidéoverbalisation aux entrées et sorties de la zone, de sorte que soit verbalisé tout véhicule qui ne serait pas flashé à la sortie dans les 30 mn après avoir été flashé à l'entrée.

Cette demande avait alors été portée conjointement par les maires des 1er et 2ème arrondissements, MM. Jean-François Legaret et Jacques Boutault, ainsi que par l'adjoint à la maire de Paris en charge des déplacements, M. Christophe Najdovski, qui s'était engagé à faire rapidement avancer ce dossier.

Nous avons aussi invoqué la mobilisation réussie de ressources humaines dans la zone piétonne Montorgueil voisine (2ème arrondissement) pour demander à la Ville de Paris d'affecter au contrôle et à la verbalisation de la circulation et du stationnement sur la zone piétonne des Halles des effectifs des agents de surveillance de Paris (ASP) revenus sous son commandement direct depuis le 1er janvier 2018.

Urgence

Bientôt 10 ans après la fin de la fermeture et des contrôles, et alors qu'approche la fin du réaménagement du quartier et des travaux de voirie, il est urgent de rétablir le contrôle des accès à la zone piétonne des Halles !

C'est pourquoi nous avons relancé par courrier l'ensemble des parties prenantes - M. Najdovski à la mairie de Paris ainsi que le nouveau préfet de police de Paris, M. Didier Lallement - pour qu'ils nous reçoivent rapidement et s'engagent à rétablir un contrôle des accès avant la fin de l'année. A suivre.

Nous allons suivre très attentivement l'avancement de ce dossier. Si les lignes n'avaient pas bougé en septembre, nous prendrions alors l'initiative de lancer une pétition et d'interpeller les médias.

Jacques Chavonnet



Accès rue de la Reynie



Accès rue de la Grande Truanderie



Accès rue du Cygne

RÉSULTATS DE NOTRE MOBILISATION POUR SAUVER LA FONTAINE DES INNOCENTS

L'ADRAQH a obtenu de la Mairie de Paris qu'elle s'engage sur des actions et un calendrier pour sauver la fontaine des Innocents en péril.

Après avoir consacré en mars notre *Hallebarde* à "ce monument en péril en plein cœur de Paris" et lancé une pétition "Sauvez d'urgence la fontaine des Innocents" à l'attention d'Anne Hidalgo qui a recueilli plus de 3 000 signatures (= en ligne + papier), nous avons été reçus le 27 mai par l'adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, M. Karen Taïeb, avec le Maire du 1er arrondissement, M. Jean-François Legaret.

Des actions et un calendrier

Au cours de ce rendez-vous, Mme Taïeb a engagé la Mairie de Paris sur des actions et un calendrier pour restaurer la fontaine :

- septembre 2019 : mise en place d'un comité scientifique dédié avec la direction des affaires culturelles du Ministère de la culture et de la communication
- octobre 2019-janvier 2020 : consultation pour la maîtrise d'œuvre
- 2020 : études pour la conception et le planning des travaux de restauration
- 2021 : réalisation des travaux de restauration
- fin 2022 : réception de l'ouvrage restauré

L'adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine a également introduit l'idée d'une reconstitution végétale de la place Joachim du Bellay façon "square". Le cas échéant, l'aménagement de la place démarrerait immédiatement après la restauration de la fontaine.



La fontaine des Innocents

Suivi vigilant

Nous suivrons avec attention, intérêt et vigilance le déroulement de ces travaux de restauration de la fontaine et d'aménagement de la place Joachim du Bellay.

Emmanuel Duprat

COUPE DU MONDE DE FOOT FÉMININ AUX HALLES : L'ADRAQH AVAIT DEMANDÉ DES ASSURANCES À LA MAIRE DE PARIS



Le village dans le jardin Nelson Mandela

Alors que nous subissons depuis plus de huit ans les nombreuses nuisances générées par les travaux des différents chantiers du réaménagement du quartier des Halles (pôle transport, Canopée, jardin, voiries) et au moment de la recrudescence de problématiques locales un temps contenues (atteintes aux biens et aux personnes, consommation et trafics de drogues), nous avons appris en avril que le jardin Nelson Mandela et le parvis de la Canopée feraient l'objet d'une importante occupation

commerciale du 7 juin au 7 juillet dans le cadre d'un village d'animation événementielle en marge de la coupe du monde féminine de football.

Ni concertation ni consultation

Nous avons regretté très vivement l'absence de toute consultation (a fortiori concertation) préalable des principaux acteurs de la démocratie locale (élus, conseillers de quartier, associations, etc.) sur ce projet, en dépit de ses lourds impacts potentiels sur le voisinage (rues Rambuteau, Berger et Lescot) et les usages locaux (traversées du jardin, utilisation de l'aire de jeux, du terrain d'aventures, du playground).

Des assurances

A défaut, nous avons donc demandé à la Maire de Paris Anne Hidalgo de bien vouloir nous indiquer les actions qui seraient menées et les mesures qui seraient prises par la Mairie de Paris – décisionnaire – et les autres parties prenantes du projet pour garantir une lutte particulièrement efficace :

- contre les nuisances sonores, notamment nocturnes (musiques, attroupements, etc.) ;
- Contre les nuisances visuelles et les pollutions lumineuses (écrans, mapping vidéo, etc.) ;
- Contre les nuisances olfactives (restauration à emporter, déchets, etc.) ;
- Contre les incivilités sur l'espace public (mictions, tags, ...

- ... dégradation des pelouses et des arbres, etc.) ;
- Contre la délinquance, notamment les atteintes aux biens et aux personnes ;
- Contre la vente d'alcool à emporter et la consommation sur la voie publique. Nous lui avons notamment demandé de nous confirmer *a minima* le maintien de l'application de l'arrêté n°2015-00882 du 9 novembre 2015 interdisant la consommation et la vente à emporter de boissons alcooliques dans le secteur des Halles de 21h00 à 7h00.

Michèle Haegy

LA FUTURE MAIRIE DE PARIS CENTRE

C'est finalement la mairie du 3ème arrondissement (rue Eugène Spuller) qui a été retenue pour être la mairie du futur secteur "Paris Centre" regroupant les 1er, 2ème, 3ème et 4ème arrondissements.

Les bâtiments des mairies libérés suite au regroupement seront occupés par des services publics parisiens, en fonction des besoins.

L'affectation des locaux sera bientôt arrêtée. Parmi les usages pressentis : des espaces à vocation artistique, culturelle et sportive ainsi que des espaces solidaires destinés aux personnes les plus fragiles.



La future mairie de Paris Centre

SOUTENIR NOTRE ACTION

Vous voulez soutenir notre action pour défendre et promouvoir les intérêts des habitants, des commerçants et des autres acteurs (associatifs, culturels ...) du quartier des Halles ?

Soutenez en ligne

Vous pouvez adhérer et donner en ligne sur le site de l'association.

Pour **adhérer** en ligne à l'ADRAQH
>> <http://bit.ly/AdhérerADRAQH>

Pour **donner** en ligne à l'ADRAQH
>> <http://bit.ly/DonnerADRAQH>



JOACHIM DU BELLAY (1522-1560)

HEUREUX QUI, COMME ULYSSE, A FAIT UN BEAU VOYAGE

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme celui-là qui conquiert la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge !
Quand reverrai-je, hélas, de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison,
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,

Qui m'est une province, et beaucoup davantage ?
Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux,
Que des palais romains le front audacieux,
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine,
Plus mon Loire gaulois, que le Tibre
Plus mon petit Liré, que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

LE SAVIEZ-VOUS ? LE PASSAGE DE LA REINE DE HONGRIE

Percé vers 1770, ce passage de 45 m relie le n°16 rue Montmartre au n°17 rue Montorgueil. Aujourd'hui, une grille installée à mi-chemin en interdit le passage. Pourquoi un tel nom ?



L'entrée du passage rue Montorgueil

Une sosie

Julie Bécheur, fruitière orangère à la Halle y était domiciliée. Accompagnée d'autres vendeuses, elle vint porter à Versailles une pétition des dames de la Halle. A cette occasion, elle y rencontra Marie-Antoinette qui lui trouva "*fortes ressemblances*" avec sa mère, reine de Hongrie, Marie-Thérèse d'Autriche. Ses camarades, par moquerie, l'auraient surnommé reine de Hongrie, d'où le nom du passage.

Ce surnom ne lui aurait pas porté chance puisque son lien avec la reine et ses sympathies royalistes lui valurent à la révolution la décapitation.

Un parfum

D'autres historiens, précisent que Julie Bécheur étant décédée en 1776, cette version ne peut être validée.

Ils avancent que ce nom proviendrait de la présence en ce lieu d'un dépôt d'eau de Hongrie. L'eau de Hongrie est appelée également eau de la reine de Hongrie. Créé en 1370, ce parfum fût très largement utilisé et s'est enrichi au fil des temps de divers composants. On lui attribuait des pouvoirs revitalisants, esthétiques et thérapeutiques.

Claude Philippe

ILS ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO



Emmanuel DUPRAT
président



Michèle HAEGY
vice-présidente



Claude PHILIPPE
secrétaire générale



Jacques CHAVONNET
président honoraire fondateur